



GROUPE D'ENTRAÎNEMENT FEMININ

2ème regroupement – samedi 07 janvier 2017

GROUPE D'ENTRAÎNEMENT FEMININ

OUVERT À TOUTES LES LICENCIÉES
de Poussines à Juniors

5 rendez-vous dans la saison :

- samedi 10 décembre 2016
- samedi 07 janvier 2017
- samedi 25 février 2017
- samedi 25 mars 2017
- samedi 22 avril 2017

GYMNASSE MARCEL PAUL
Angle des rues du Berry et du Rouergue
94550 CHEVILLY-LA RUE

de 10h00 à 12h30
(accueil à partir de 9h45)

ENTRAÎNEMENT GRATUIT

enseignements : technique94tt@gmail.com

Comité Départemental de Tennis de Table du Val-de-Marne
38-40 rue Saint-Simon
94000 CRÉTEIL
01.42.07.66.69
com.dep.94.tt@gmail.com

Présentation de l'action :

Dans le cadre de la politique technique départementale, le Comité Départemental du Val-de-Marne met en place une action spécifique envers les « jeunes féminines », de poussines à juniors. Des regroupements seront organisés une fois par mois, de 10h à 12h30 dans une salle du département.

Les objectifs :

- rassembler les filles parfois isolées dans leur club sur un même lieu.
- créer une cohésion et une dynamique départementale chez les féminines (mélange des joueuses de différents clubs, variation des partenaires d'entraînement) dans ces catégories d'âge.
- proposer un entraînement supplémentaire et différent de celui du club.
- fidéliser ces féminines dans l'activité.

Lieu : Salle de l'Elan de Chevilly

Gymnase Marcel PAUL

angles des Rues du Berry et du Rouergue – 94550 CHEVILLY-MAURE

Horaires : de 10h00 à 12h30 (accueil des filles à partir de 9h45)

Catégories concernées : de poussines à juniors

Les entraîneurs des joueuses sont les bienvenus et seront bien sûr associés à l'encadrement.

Participation :

La totalité des frais de cette action sont pris en charge par le Comité Départemental et le Conseil Départemental du Val-de-Marne dans le cadre de la convention d'objectifs.

Merci de diffuser cette information auprès de vos joueuses et de me tenir informée des joueuses qui souhaitent participer.

En cas de réponse positive, la fiche d'inscription devra être remise au responsable lors du regroupement.